

[Voir](#)[Modifier](#)

Répression

Comment les comités d'entreprise punissent leurs dissidents

Ceux qui osent briser l'omerta sur la gestion des CE, loin d'être récompensés, sont le plus souvent punis de leur audace



Publié le jeudi 08 août à 18h56
Par Irène Inchauspé, Journaliste

[@Inchauspe](#)

Les faits - A la RATP, chez Eurodisney ou à la SNCF, ceux qui ont porté plainte lorsqu'ils ont découvert des malversations dans les circuits de financements des comités d'entreprises, ont été licenciés ou marginalisés. Ils s'étonnent de l'impunité dont bénéficient certains syndicalistes et du silence des directions de leur ex employeur.

« Sans dénonciation, il n'y a pas de justice, sinon c'est l'omerta », affirme Maxime Delhomme, avocat, chargé de l'enseignement du droit pénal des affaires au Centre national des Arts et Métiers (Cnam). Voilà de quoi réconforter ceux qui ont osé dénoncer les pratiques des comités d'entreprise, et l'ont payé souvent très cher. A l'origine de toutes les affaires en cours d'instruction ou devant la justice, se trouve toujours un homme, l'un de ces fameux « lanceurs d'alerte » qui à ce jour ne bénéficient d'aucune protection. Ils ont agi à leurs risques et périls sans pouvoir imaginer le sort qui leur serait réservé ensuite.

« J'ai été le premier à dénoncer l'entretien du patrimoine de la CGT avec l'argent des salariés de la RATP à travers le comité d'entreprise, mais je n'étais plus qu'à trois ans de la retraite, explique Mourad Ghazli, responsable juridique du syndicat SAT RATP. Si j'avais eu encore beaucoup d'années devant moi, je n'aurais peut-être pas fait la même chose. » En décembre 2010, il était membre de l'Unsa RATP, au sein de la section commerciale, co-gestionnaire du CE avec la CGT. Il avait alors refusé de valider une dotation de 40 millions d'euros en exigeant que le CE justifie ses dépenses. Refus de la direction du syndicat, qui bannit Mourad Ghazli.

Dès avril 2011, il dépose plainte au nom de son nouveau syndicat, le SAT RATP. « Après cela, je n'ai pris que des coups, raconte-t-il. Je viens d'être licencié alors que l'inspection du travail avait refusé mon licenciement, je vais faire un recours devant le tribunal administratif. » Un autre salarié qui avait lui aussi dénoncé les pratiques de la CGT est aujourd'hui harcelé. « Ils se sont permis de fracturer mes caissons de bureau et de me voler toutes mes affaires, y compris mon PC portable avec tous mes rapports de visite des Centres et certains échanges avec la Cour des comptes. J'ai déposé plainte et informé la brigade financière », affirme à L'Opinion ce salarié qui préfère rester anonyme.

« Le premier qui dit la vérité, il doit être exécuté », chantait Guy Béart. Willy Pasche a fait le même constat. Il s'est retrouvé bien seul le 26 juin dernier au tribunal correctionnel de Lyon, alors que huit fédérations syndicales régionales de la SNCF étaient devant le juge. En 2004, alors qu'il était membre du Comité d'entreprise de la région de Lyon de la SNCF, non syndiqué, il a décidé de porter plainte, ce qui a entraîné l'ouverture d'une l'information judiciaire. Depuis, il est harcelé. « On m'a confiné dans un local où étaient rangés de vieux ordinateurs, avec trop peu de place pour étendre mes jambes, raconte celui qui a été professeur de gym. J'ai même dû me battre pour obtenir des toilettes qui ne soient pas à la turque. » Il a engagé une procédure contre la SNCF pour harcèlement. Son salaire a été amputé à deux reprises pour des raisons qu'il a jugées arbitraires. Les prud'hommes lui ont donné

raison. Lors de la procédure pénale, le procureur l'avait reçu. « Il m'avait dit à l'époque qu'on ne pouvait pas me protéger, se souvient-t-il. Personne en France ne s'occupe des gens dans ma situation. »

Il a fait cette déclaration devant la commission d'enquête parlementaire sur le financement des syndicats le jeudi 13 octobre 2011. Commission devant laquelle a aussi témoigné Philippe Chabin, aujourd'hui à la retraite, qui fut secrétaire général du comité d'établissement Clientèles de la SNCF. Alors syndiqué à la CGT, il découvre qu'une partie de la dotation sociale, 200.000 euros par an, ne parvient pas dans les caisses du CE. Il alerte la direction de la SNCF, qui le renvoie vers sa fédération syndicale qui répond : « ce n'est pas le moment de parler de cela.....camarade, il y a des enjeux qui vous dépassent. » Il fait circuler un tract. On lui fait comprendre que deux mandats suffisent. Philippe Chabin est retourné à la SNCF. « Je me suis occupé de deux collègues qui avaient posé des questions sur mon éviction, raconte-t-il. J'ai obtenu pour eux des condamnations pour harcèlement, ils ont été gravement malades à cause de cela. » Devant les députés, il a décrit cette « situation de violence extrême envers les militants qui ne choisissent pas l'omerta et sont catalogués comme étant d'extrême droite ou trotskistes. »

Catalogué, Guy-Bruno M'Boe, délégué FO d'Eurodisney, l'a été depuis fin octobre 2009, date à laquelle il a déposé au nom du syndicat une plainte contre X pour « malversations » et « escroquerie ». Sa plainte a abouti à la mise en examen du secrétaire général CGT du CE de l'époque. « A partir de ce moment-là, j'ai été dans le collimateur », dit-il aujourd'hui. La direction a choisi de renflouer le CE d'une montant de 500.000 euros correspondant aux sommes qui auraient été détournées. Le lanceur d'alerte, lui, vient d'être licencié pour avoir rendu publique une partie des délibérations du conseil de surveillance du groupe. « Si c'était à refaire aujourd'hui, je déposerais plainte dans les mêmes conditions », affirme-t-il. Guy-Bruno M'Boe vient d'écrire au président de la République, François Hollande, pour lui demander d'intervenir en sa faveur et permettre sa réintégration chez Mickey.

